

Les conditions d'éligibilité de l'attestation Effinergie+

Avec un Label Promotelec Habitat Neuf, il est désormais possible d'obtenir une **attestation Effinergie+**, dès lors que l'opération répond aux modalités d'attribution listées ci-dessous.

La demande de label doit être réalisée en choisissant l'offre « Label Promotelec avec mention(s) », niveau énergétique « RT2012 – 20% », mention « Habitat Respectueux de l'Environnement » et option « Attestation Effinergie+ ».

1. MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Prescriptions obligatoires

- Respect des prescriptions obligatoires par poste clé du bâtiment du référentiel du Label Promotelec Habitat Neuf (version 2015).
- Et niveau de performance minimale à atteindre :


Type construction	Besoin Bioclimatique (Bbio)	Consommation conventionnelle d'énergie (Cep _{Effinergie+})
Maison Individuelle	Label Promotelec Basse Consommation	Label Promotelec Basse Consommation RT 2012 –20%
Bâtiment collectif d'habitation	RT 2012 –20%	$Cep \leq 40 \times M_{\text{ctype}} \times (M_{\text{cgéo}} + M_{\text{calt}} + M_{\text{c surf}} + M_{\text{CGES}})^*$

* Cette exigence s'applique pour tous les projets dont le PC date d'après le 1^{er} juillet 2015. Les anciens projets restent soumis aux précédentes exigences fonction de la date de demande du label.



Mention Habitat Respectueux de l'Environnement

- Respect des critères d'obtention de la mention :
 - L'atteinte d'au moins 15 points en maison individuelle et 15 points en bâtiment collectif ;
 - Le respect d'au moins une prescription pour chacune des thématiques.
- Et respect des prescriptions suivantes de la mention :
 - Pour la thématique « Maîtrise de la Demande en Énergie »
Perméabilité à l'air du bâtiment renforcée
Mesure des consommations énergétiques dans le logement
 - Pour la thématique « Santé et Qualité d'Usage »
Fiches d'autocontrôle de ventilation
Mesure d'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation
 - Pour la thématique « Management et Utilisation »
Estimation des consommations des usages mobiliers
Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation

 Attention à ne pas oublier de sélectionner au moins une prescription à respecter pour les autres thématiques : Intégration dans l'environnement local ; Réduction de l'empreinte environnementale et des émissions de CO₂ ; couple Gestion de chantier ou Maîtrise des consommations d'eau.



Autres critères

- Ces critères sont détaillés au chapitre 2 ci-dessous.

2. CRITÈRES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS À RESPECTER

En cas de production locale d'électricité, la consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment, avant la déduction de la production d'électricité à demeure, doit être inférieure ou égale à $Cep_{\text{Effinergie+}} + 12 \text{ kWh}/(\text{m}^2.\text{an})$ d'énergie primaire.

Permis de construire avant 1^{er} juillet 2015

Permis de construire après 1^{er} juillet 2015

Le bureau d'études qui réalise l'étude thermique réglementaire doit être qualifié 1331 ou 1332 « Études Thermiques Réglementaires » par l'OPQIBI ou certifié « NF Études Thermiques » par Certivéa.

La mesure d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques doit être réalisée par un mesureur ayant suivi et validé au préalable une formation reconnue par Effinergie pour la mesure de la perméabilité à l'air des réseaux de ventilation.

Le mesureur doit être qualifié 8721 par Qualibat.

3. FORMAT DE L'ATTESTATION FOURNIE

La justification de l'atteinte du niveau Effinergie+ est délivrée sous la forme d'une attestation transmise au demandeur de label conjointement avec le certificat Label Promotelec Habitat Neuf Mention Habitat Respectueux de l'Environnement si les conditions énoncées ci-avant sont respectées.